

# Anomalie sur mon contrat et fiche de paie

### Par chicodu59, le 24/08/2010 à 21:26

### Bonjour,

J'ai signé mon CDI, il y a 4 mois en faisant 2CDD de 3mois avant.

J'ai vu que sur contrat il y avait quelques anomalies :

- -Pas de numéro de SIRET
- -Pas de tampons de l'entreprise
- -Il me dise que j'ai le droit à un téléphone portable car je travaille quand déplacement mais j'en ai pas. Et il m'appelle sur mon perso et je dois l'ai appelé de mon perso
- -Il y a écrit que si l'on est malade 3mois dans l'année, il peut nous virer

Et sur mes fiches de paie : mes paniers sont dans les primes exceptionnels en haut de la fiche de paie donc je touche pas mes paniers NET mais BRUT.

Qu'est ce que je peux faire pour toucher mes paniers ? et est ce que je peux les envoyer au prud'hommes pour non conforme du contrat ? Merci

#### Par P.M., le 24/08/2010 à 22:45

## Bonjour,

Aucun contrat de travail ne peut prévoir par avance un motif de licenciement (maladie de 3 mois dans l'année)...

Mais vous pouvez demander l'application de ce qui est licite et notamment la fourniture du téléphone mobile qui y est prévue ou refuser de répondre sur celui qui vous est personnel ou d'appeler...

Pour les paniers il se peut qu'ils soient imposables car l'employeur cotise aussi dans ce cas... Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale, s'il n'y a pas de représentant du Personnel dans l'entreprise ou même de l'Inspection du Travail... Par chicodu59, le 25/08/2010 à 12:46 Merci d'avoir répondu ca m'aide.